

Version de travail

Paru dans

2003, Léon Jacqueline, “ Proposition, Phrase, Énoncé : parcours historique ”
L'information grammaticale 98 :5-16.

Jacqueline Léon

Proposition, phrase, énoncé dans la grammaire: parcours historique

Introduction¹

Le projet qui consiste à retracer l’histoire de catégories linguistiques dénommées *énoncé* et *phrase* se heurte à plusieurs difficultés. Tout d’abord il convient de déterminer si ces termes forment, dans la linguistique actuelle, une configuration spécifique et homogène justifiant qu’on s’y intéresse de façon autonome. Par exemple, on peut faire l’hypothèse que la phrase et l’énoncé renvoient à deux courants distincts de la linguistique : une linguistique issue de la grammaire générative, définissant une grammaire qui se donne comme unité et catégorie *a priori* la phrase et pour qui l’énoncé ne serait que le substrat empirique; une linguistique du discours pour laquelle l’énoncé serait une unité d’analyse d’où émergeraient les catégories². Ou alors une linguistique de l’énonciation, où la phrase, entité abstraite, s’oppose à l’énoncé, résultat produit par un locuteur pour un auditeur.

Deuxième difficulté : si on essaie de retracer l’histoire de ces notions, il apparaît très vite que phrase et énoncé n’ont accédé au statut de catégories que récemment dans l’histoire des sciences du langage. C’est une autre notion, celle de proposition, qui occupe massivement les travaux sur le langage de l’Antiquité à la fin du XVIIIe siècle. Et on constate que, même si, dans les théories linguistiques, la proposition a cédé le pas à la phrase ou à l’énoncé, cette primauté de la proposition est encore manifeste dans les grammaires scolaires actuelles, et que l’étude de la phrase ne peut en faire l’économie.

Une troisième difficulté réside dans le fait que ces termes, qui font partie du stock métalinguistique de tout locuteur du français, sont définis de façon très variable selon les théories linguistiques actuelles, où ils se voient dotés ou non d’un statut de catégorie. Dans une perspective historique, la situation est encore plus critique. Sur le long terme, *proposition*, *phrase* ou *énonciation* (et leurs équivalents latins) recouvrent des notions différentes au fil du temps et des théories, peuvent être utilisés l’un pour l’autre, notamment dans les périodes d’intense mutation, et entrent en relation de complémentarité avec d’autres termes dans un état donné de la grammaire. Ainsi, au XVIIe et XVIIIe siècles, les termes de période et de

¹ Je tiens à remercier Irène Tamba pour toutes ses suggestions qui m’ont été très précieuses.

²Pour les notions de grammaire *a priori* et de grammaire émergente, voir Hopper (1988).

construction interagissent avec celui de proposition, de phrase, voire d'énonciation. C'est pourquoi on ne peut envisager une telle étude qu'au travers de l'examen systématique de configurations de termes plutôt que de termes isolés. Un des intérêts d'une rétrospective historique de ce type, consiste d'ailleurs à montrer comment, pour une théorie donnée, une configuration de termes est mise en jeu, afin de délimiter les notions, voire en faire émerger de nouvelles.

Enfin un tel travail ne peut se donner que des objectifs modestes et limités. Le domaine est vaste et les sources secondaires nombreuses. De nombreux historiens des sciences du langage, en particulier les historiens de la grammaire, ont consacré un nombre considérable de travaux à l'étude de ces notions fondamentales. Dans cet article nous ferons grand usage de ces travaux d'historiens tout en ne négligeant pas pour autant la consultation des sources primaires, grammaires, encyclopédies, dictionnaires. Une grande part est accordée à la grammaire générale du XVIIe et surtout du XVIIIe siècle étant donné son importance centrale dans l'ancrage de la notion de proposition dans la grammaire et l'émergence des notions de complément, de subordination puis de phrase qui lui sont associées. Pour d'autres périodes, nous nous contenterons de donner quelques points de repères.

1. La proposition

Le première catégorie que nous allons examiner est la proposition. C'est, parmi les termes que nous avons retenus, celui qui est le plus ancien et le plus stable. En outre *propositio* puis *proposition* désignent des catégories centrales dans les théories de la prédication qui prévalent de l'Antiquité au 17ème siècle. Ce qui n'exclut pas qu'elle entre en concurrence avec d'autres termes, *oratio* dans l'Antiquité quand elle prendra le sens plus général d'assertion, ou *construction* et *phrase* au 18ème siècle lorsqu'elle deviendra une catégorie grammaticale.

1.1. *Propositio* / *oratio*. La théorie de la prédication à l'Antiquité et au Moyen-âge

Dans la philosophie de l'Antiquité, la proposition est liée intrinsèquement à la théorie de la prédication, forgée par Platon et modifiée par Aristote, lorsqu'ils reconnaissent que les noms et les verbes isolés n'ont qu'une signification incomplète.

Nuchelmans (1973) situe le début de l'histoire de la *propositio* comme métaterme de la logique dans le *Peri hermeneias* attribué à Apulée, auteur du second siècle. Le terme *propositio* existait déjà chez Cicéron, avec le sens du terme grec *protasis*, pour désigner la prémisse majeure d'un raisonnement (par opposition au terme *prolepsis* désignant la prémisse ajoutée). Mais avec le *Peri hermeneias* le terme *propositio* devient une *oratio pronuntiabilis* et se généralise pour désigner, outre une prémisse, tout énoncé permettant de faire une assertion³, porteur du vrai et du faux. L'*oratio pronuntiabilis* s'oppose aux autres types d'*oratio* qui appartiennent plus à la rhétorique qu'à la logique, comme l'ordre, le désir, le

³Nuchelmans parle de "statement-making utterance".

souhait, mais aussi des passions et des émotions comme la haine, l'envie, la pitié, l'admiration etc. Contrairement à ces types d'*oratio*, une *propositio* ou *oratio pronuntiabilis*, est une *oratio perfecta*, c'est-à-dire un énoncé qui exprime une pensée complète, comprenant au moins un nom et un verbe.

Comme le signale Libera (1992), la théorie médiévale de la *propositio* est développée à partir des traductions latines de l'*Organon* d'Aristote et élaborée au travers des pratiques de l'enseignement de la logique. Cette théorie reprend la structure de la proposition catégorique d'Aristote qui comprend trois places : deux extrêmes (sujet, prédicat) et une copule (le verbe *est*, ou *verbum substantivum*) qui peut être explicite (*homo est animal*) ou implicite (*homo currit* qui s'analyse en *homo est currens*). Comme chez Aristote, les propositions catégoriques sont distinguées en affirmatives et négatives, et subdivisées en universelles, particulières, indéfinies et singulières. Cette théorie de la prédication est largement majoritaire tout au long du Moyen Age.

1.2. L'avènement de la proposition dans la grammaire avec la Grammaire générale

Les grammairiens du XVIe et du XVIIe siècle, en élaborant les grammaires des vernaculaires européens par transfert de la grammaire latine, se consacrent essentiellement à l'étude des parties du discours et de la morpho-syntaxe⁴. C'est pourquoi les règles formulées pendant cette période se limitaient au syntagme. La Grammaire Générale et Raisonnée de Port-Royal (1660) va, au contraire, grâce à l'élaboration de la notion de proposition comme notion grammaticale, ouvrir la voie à une autonomisation de la syntaxe qui s'accomplira au XVIIIe siècle.

La constitution d'une syntaxe autonome, distincte à la fois de la morphologie et de la construction, s'appuie sur l'analyse à la fois logique et grammaticale de la proposition et sur l'élaboration de la notion de subordination permettant de rendre compte grammaticalement de la relation entre propositions simples et complexes. C'est donc la proposition qui est la catégorie structurante de l'énoncé.

1.2.1. La grammaire de Port-Royal (1660)

Les Messieurs de Port-Royal, en utilisant la logique dans leur conception de la grammaire, s'inscrivent dans la tradition logique aristotélicienne remaniée par la tradition spéculative médiévale et par les grammairiens "philosophiques" des XVIe et XVIIe siècles, comme J.-C. Scaliger, Ramus, Sanctius et Scioppius, tout en adoptant la méthode cartésienne⁵.

Comme la proposition catégorique d'Aristote, la proposition dans la GGR présente les oppositions suivantes : elle est vraie ou fausse ; elle est affirmative ou négative (la proposition

⁴ Sur le transfert des techniques de la grammaire latine dans la description des vernaculaires, voir Auroux (1994).

⁵ Sur la filiation entre Ramus et Port-Royal, voir Chevalier (1982).

n'existe pas en dehors de l'acte d'affirmation); elle est universelle, particulière ou singulière ou indéfinie.

Dans cette grammaire, l'étude du sens et des relations logiques prévaut sur celle des formes. A la base de toute construction grammaticale, on trouve la proposition, constituée du sujet, du prédicat et de la copule qui sera la pierre de touche de la syntaxe à partir de Port-Royal. L'analyse du verbe à l'aide de copule *est*, héritée la théorie médiévale du verbe substantif, est centrale car elle permet de définir le verbe comme ce qui affirme. Pour Chevalier (1968), l'affirmation est importante parce qu'elle contribue à l'autonomisation de la syntaxe par rapport à la morphologie. Fondée sur l'affirmation, la syntaxe permet de saisir un jugement et de découper des propositions dans le discours, alors que la morphologie ne permet de saisir que des idées⁶.

De plus il est important de savoir si la proposition est simple ou complexe, ou composée, puisque ce qu'on affirmera ou niera d'elle pourra affirmer ou nier la totalité ou seulement une partie de la proposition ; toute confusion sur ce point pourra donc entraîner des sophismes. " Celles donc qui n'ont qu'un sujet et qu'un attribut s'appellent simples, et celles qui ont plus d'un sujet ou plus d'un attribut s'appellent composées " (Logique, II, V, 118-119)

Cette caractéristique d'analyse en proposition simple, complexe ou composée est très importante. Elle va jeter les bases de l'entrée dans la proposition dans le domaine grammatical.

1.2.2. Du Marsais et Beauzée. *Encyclopédie* (1751-1780) et *Encyclopédie Méthodique* (1782-1786)

La prise en considération de la syntaxe dans la grammaire est confortée par les auteurs de la grammaire générale, Du Marsais et Beauzée⁷. Plusieurs grands mouvements sont à l'oeuvre et vont avoir une importance radicale: la distinction entre construction et syntaxe, habituellement confondues; la réduction de la copule; le passage de la notion de proposition de la logique à la grammaire, grâce notamment à des opérations de transfert permettant de distinguer proposition principale et proposition subordonnée (voir Raby, 2002 sur ce point).

⁶ En revanche cette analyse en copule conduit à considérer tous les verbes comme des verbes d'état, d'où l'impossibilité de dégager la transitivité. Elle pose aussi des problèmes à la théorie des temps, notamment la valeur aspectuelle du participe (Rousse et Verrac, 1992). Voir aussi Auroux (1984) sur les limitations de la théorie substantive du verbe.

⁷ Il y a très peu de grammaires générales au sens propre. Elles sont pour la plupart publiées après celle de Beauzée en 1767. Ce sont les articles de l'*Encyclopédie* qui constituent quantitativement le plus vaste traité de grammaire générale jamais publié. A partir de 1751, les articles " analytiques " sont rédigés essentiellement par Dumarsais jusqu'à la lettre F. Après sa mort en 1756, ils sont rédigés par Beauzée, à partir de la lettre G. Le tome 3 Grammaire et Littérature de l'*Encyclopédie Méthodique* publiée de 1782 à 1786 reprend l'ensemble des articles de grammaire.

" La Grammaire générale est donc la science raisonnée des principes immuables & généraux de la parole prononcée ou écrite dans toutes les langues " *Encyclopédie*, Beauzée, article " Grammaire " p.842. " la parole écrite est l'image de la parole prononcée & celle-ci est l'image de la pensée " id. p.843.

Dans l'*Encyclopédie*, publiée de 1751 à 1780, les articles les plus importants sont les articles " construction " qui occupe trente-neuf colonnes, rédigé par Du Marsais dans le tome 4 publié en 1754, et l'article " proposition ", avec une première partie signée par Beauzée, publié en 1765 dans le tome 13 et qui occupe trente colonnes. Les termes *phrase*, *énoncé* ou *énonciation* ne sont pas marqués comme termes grammaticaux et occupent un espace beaucoup plus restreint. L'article " phrase " est rédigé par Beauzée, et les articles " énoncé " et " énonciation " sont rédigés par d'Alembert.

1.2.2.1. De la proposition logique à la proposition grammaticale

Dans son article " construction ", en grande partie consacré à la proposition, Du Marsais jette les bases de la subordination – et donc de la phrase- en distinguant proposition logique et proposition grammaticale⁸ : " Quand on considère une proposition grammaticalement, on n'a égard qu'aux rapports réciproques qui sont entre les mots ; au lieu que dans la proposition logique on n'a égard qu'au sens total qui résulte de l'assemblage des mots ". Déjà, comme le rappelle Nuchelmans (1983), dans son *Exposition d'une méthode raisonnée pour apprendre la langue latine* (1722), Du Marsais se dissociait de la logique de Port-Royal en établissant une distinction stricte entre jugements et propositions. Conformément à la conception généralement admise à son époque, il définit le jugement comme un acte de penser quelque chose à propos d'une chose, tandis qu'une proposition est assemblage de mots qui a un sens défini et exprime un jugement.

En ce qui concerne les propositions complexes, Du Marsais propose une analyse qui appartient toujours à la logique. L'analyse des propositions principales et incidentes (c'est-à-dire les relatives et les complétives) s'effectue selon la distinction logique en sujet et attribut. Ainsi dans l'exemple *Alexandre, qui était roi de Macédoine, vainquit Darius*, il distingue deux propositions, une principale et une incidente. Chaque proposition est analysée logiquement en un sujet et un attribut. *Alexandre, qui était roi de Macédoine* forme un sens total équivalent à *Alexandre roi de Macédoine*. Ce sens total est le sujet complexe de la proposition ; *vainquit Darius* est l'attribut.

En revanche sa conception de la composition des propositions jette les bases d'une conception grammaticale de la proposition et de la phrase. Du Marsais définit les propositions composées comme une période, à savoir un assemblage de propositions mutuellement liées par des conjonctions et exprimant un sens complet. Il y a autant de propositions dans une période que de verbes finis, car tout verbe employé dans une période marque un jugement. Selon Nuchelmans (1983), cette conception élargit considérablement la notion de proposition qui se

⁸ C'est un des points où la grammaire générale s'inscrit dans la tradition des modistes du 13^{ème} siècle dont une des tâches est de séparer les objectifs du logicien de ceux du grammairien. Le logicien a pour but de distinguer le vrai du faux, le grammairien a pour objet la pensée en tant qu'elle prend forme dans le langage, étudie les rapports des formes du contenu face aux formes de l'expression.

rapproche de la notion de *clause* ou de *sentence*. Ainsi sont jetées les bases du passage de la proposition logique à la proposition grammaticale et à la phrase.⁹

1.2.2.2. Proposition / construction

Par ailleurs, Du Marsais distingue construction et syntaxe qui ont été confondues jusqu'alors dans la grammaire : “ Je crois qu'on ne doit pas confondre construction avec syntaxe. Construction ne présente que l'idée de combinaison et d'arrangement. Cicéron a dit selon trois combinaisons différentes *accepi litteras suas, tuas accepi litteras, litteras accepi tuas* : il y a là trois constructions, puisqu'il y a trois différents arrangements de mots ; cependant il y a là une seule syntaxe ... La syntaxe est donc la partie de la grammaire qui donne la connaissance des signes établis dans une langue pour exciter un sens dans l'esprit. Ces signes quand on en sait la destination, font connaître les rapports successifs que les mots ont entr'eux ” (tome 4, p.73).

Pour Delesalle (1980), ce qui amène Du Marsais à différencier la construction de la syntaxe tient au constat que l'ordre “ naturel ” des mots est rarement suivi, que ce soit à l'intérieur d'une même langue ou, à plus forte raison, lors de la comparaison de langues. Il est nécessaire de faire appel à l'ordre des mots pour tenir compte de la spécificité des langues. Les différentes constructions d'une langue renvoient à la même syntaxe et chaque langue a sa syntaxe. La distinction construction /syntaxe permet, ajoute Delesalle, outre l'autonomisation par rapport à la logique “ la prise en compte de ce qui était traité comme scories idiosyncratiques par Port-Royal ” (p.256).

1.2.2.3. De la proposition à la phrase

L'article “ proposition ”, publié onze ans plus tard en 1765 dans le tome 13, comprend plusieurs parties, dont la première rédigée par Beauzée se donne pour tâche de compléter l'article “ construction ” de Du Marsais, et la seconde qui porte la marque (logique) n'est pas signée. Cette division de l'article en proposition et proposition logique est intéressante en ce qu'elle traduit le caractère double de la proposition que veulent imprimer les auteurs.

La proposition est aussi abordée dans les articles “ grammaire ” et “ inversion ” tous deux rédigés par Beauzée. La proposition est l'unité de la syntaxe : “ Quand on veut transmettre sa pensée par le secours de la parole, la totalité des mots que l'on réunit pour cette fin, fait une proposition ; la syntaxe en examine la matière et la forme. ” (article “ grammaire ” p.844).

⁹ Dans cet article, Du Marsais dégage aussi la notion de complément qui sera développée par Beauzée (cf. Chevalier, 1968, pour l'histoire de cette notion de 1530 à l'Encyclopédie). L'apparition du complément marque une nouvelle avancée dans l'autonomisation de la syntaxe. Le régime était lié à l'étude des langues anciennes et des cas qui permettaient de le déplacer en divers endroits de la proposition ; phénomène superficiel, il est remplacé par la notion de complément où sont impliqués l'ordre des mots (Delesalle, 1980) et certains processus cognitifs comme l'identité des référents et la détermination, c'est-à-dire l'addition d'idées disjointes (Rousse Verrac 1992).

La matière de la proposition lui confère son caractère logique. Elle est constituée d'une part par les parties de la proposition (sujet, attribut, copule) d'autre part par les espèces de propositions : propositions simples et composées, complexes et complexes, principales et incidentes. La forme grammaticale de la proposition consiste dans les inflexions particulières et dans l'arrangement respectif des différentes parties dont elle est composée : concordance, régime et construction (cf. tableau " le système figuré des parties de la grammaire ", article " grammaire " p.860).

On notera une évolution sur le nombre de parties que comporte la proposition. Dans l'article " grammaire ", elle est encore tripartite, alors que dans l'article " proposition ", la copule disparaît et les parties de la proposition sont réduites à deux : sujet et attribut. Dans l'article " grammaire " Beauzée présente en fait deux conceptions du verbe : celle héritée de la théorie médiévale où l'essence du verbe est l'affirmation, véhiculée par la copule ; celle promue par l'Abbé Girard où le caractère du verbe est d'exprimer "par événement", dont l'affirmation ne serait qu'un mode particulier. En supprimant la copule dans son article " proposition ", Beauzée s'oriente vers une conception plus grammaticale de la proposition et donne un statut beaucoup plus important au verbe¹⁰.

Nuchelmans (1983) voit dans cette disparition de la copule une des deux divergences majeures entre Port-Royal et les Encyclopédistes. La seconde divergence concerne la conception de la proposition composée, telle qu'elle a été opérée par Du Marsais et qui conduira à la notion de phrase.

2. La phrase

2.1. De la difficulté de la notion de phrase

Plusieurs auteurs (Marchello-Nizia, 1979, Stefanini 1981) ont noté à quel point il est compliqué de définir la phrase et d'en retracer l'histoire. Une des difficultés tient à trouver un accord sur les termes qui, dans l'histoire, sont les précurseurs de la notion de phrase. Par exemple, Charpin (1975) dénombre vingt-un termes pour désigner en latin un segment de la chaîne parlée. En français, il existe trois termes qui recouvrent, du 16^{ème} au 18^{ème} siècle, ce qu'on peut appeler phrase, en l'attirant chacun vers un des pôles qui la constitue: le pôle logique avec la proposition; le pôle rhétorique avec la période, le pôle syntaxique avec la construction.

Par ailleurs lorsque le terme *phrase* apparaît dans la langue française, il ne semble pas destiné à désigner un terme de la grammaire. Et ce n'est que tardivement que la notion de phrase, qui peine à se constituer, et le terme *phrase* coïncideront.

2.2. Le terme *phrase*

¹⁰ Voir Auroux (1984) qui montre comment la prééminence du verbe au 19^{ème} siècle a été préparée par l'évolution de la grammaire générale.

D'après le *Dictionnaire étymologique* de Wartburg (1971) et le *Dictionnaire historique de la langue française* (1992), *phrase* est entré dans la langue française au 16^{ème} siècle (1546)¹¹ avec le sens de “ arrangement des mots, façon de parler, tour donné à l’expression ” par emprunt au latin *phrasis* “ diction, style, élocution”, lui-même emprunté au grec *phrasis*, *phraseôs* – “ discours, expression, langage, diction”.

En latin, le terme *phrasis* est peu utilisé. Charpin (1975) signale que, pendant toute la latinité, le substantif *phrasis* n’est attesté que dans deux passages de l’*Institution oratoire* de Quintilien. Ce n’est pas non plus un terme retenu par les médiévistes comme terme de la tradition spéculative médiévale. Son apparition en français s’accompagne d’une présence tardive dans les dictionnaires. Il ne figure ni dans *Le Thresor de la langue françoise tant ancienne que moderne* de Jean Nicot (1606), ni dans le *Dictionnaire Etymologique ou origines de la langue française* de Gilles Ménage (1694), et ce sont seulement les premiers dictionnaires monolingues français du XVIIe siècle, Furetière (1690) et Académie (1694), qui lui accorderont un statut d’entrée.

Quant aux grammaires, Marchello-Nizia (1979) fait l’hypothèse que *phrase* fait sa première apparition en 1668, dans l’*Essay d’une parfaite grammaire de la langue françoise* du Père Chiflet, avec un sens de construction ou de façon de parler.

Au 17^{ème} siècle en tous cas, le terme *phrase* ne désigne pas une unité grammaticale. Quant à la notion de phrase, elle se met en place tardivement. On verra que ce n’est que vers la fin du XVIIIe siècle, au prix de définitions contradictoires et d’imbrication et de confusion de termes, que *phrase* parvient à désigner une proposition simple ou une réunion de propositions formant une unité d’expression. Jusqu’au XIXe, voire au XXe siècle, l’importance du terme *phrase* est très réduite dans la terminologie linguistique.

2.3. De la confusion des termes

2.3.1. *phrase / construction*

Au XVIIe siècle, *phrase* désigne une tournure, une façon de parler selon une construction particulière. Furetière (1690) propose la définition suivante : “ Maniere d’expression, tour ou construction d’un petit nombre de paroles. ” Dans le *Dictionnaire de l’Académie*, de la première édition (1694) à la cinquième (1798), *phrase* désigne une tournure associée à une

¹¹ Ces dictionnaires ont probablement emprunté cette information au *Dictionnaire du français du 16ème siècle* d’Huguet (1925) qui donne la citation suivante “le plus à estimer ... est le seigneur des Essars, si le lecteur ne veult desdaigner la douceur de sa phrase, propriété de ses termes, liaison de ses propoz et richesse de sentences”. Maugin, tr. Palmerin d’Olive, a 2 a (Vaganay, Franç. mod.). De plus, Huguet fournit plusieurs attestations de *phrase* ou *fraise* dans Brantôme, Du Bellay, Ronsard, Estienne et Montaigne.

construction particulière : “ Façon de parler. Assemblage de mots sous une certaine construction. ”¹²

Les définitions du terme *construction*, utilisé dans celle de *phrase*, reflètent l’amalgame, commun à l’époque, entre construction et syntaxe. Dans Furetière, *construction* est un terme de grammaire : “ en grammaire, se dit de l’arrangement et du régime des mots suivant les règles de la syntaxe ”. Dans l’Académie, c’est la quatrième édition de 1762, qui prend acte de la définition proposée par l’Encyclopédie en 1754, et introduit une dimension syntaxique à *construction* qui devient un “ arrangement des mots suivant les règles et l’usage de la langue ”¹³.

Il faut signaler que, dans ces dictionnaires, et pour longtemps, la conception de la proposition reste très en retrait sur les avancées de la grammaire générale. La proposition reste un terme appartenant exclusivement à la logique. Ainsi pour Furetière, une proposition, constituée d’un sujet, attribut et copule, est une partie du syllogisme qui comprend trois propositions, majeure, mineure et conclusion. Il en va de même dans les sept [au moins] premières éditions de l’Académie; où la proposition est définie comme “ Enonciation, discours qui affirme ou qui nie quelque chose sur quelque sujet que ce soit. Proposition universelle, proposition particulière... ”. La 6ème édition (1835) ajoute à la définition une évocation de la subordination: “ dans la plupart des phrases il y a une proposition principale à laquelle se rattachent diverses propositions accessoires, subordonnées, incidentes ” qui reflète enfin les tentatives de donner à la proposition un statut grammatical¹⁴.

2.3.2. *proposition et phrase*

Dans les grammaires et l’*Encyclopédie*, l’apparition du terme *phrase* coïncide avec une confusion des termes assez généralisée, qui traduit la difficulté à intégrer cette nouvelle unité à partir de la proposition.

Le Père Buffier, le premier, dans sa *Grammaire françoise sur un plan nouveau pour en rendre les principes plus clairs et la pratique plus aisée* (1709), associe la définition traditionnelle de la phrase : “ quelque façon de parler que ce soit, composée de plusieurs mots ” à la définition logique de la proposition: “ les phrases complètes sont analysables en sujet / verbe, alors que les phrases incomplètes ne peuvent être analysées que comme sujet. ” Chez Buffier, *phrase* désigne à la fois une tournure et une proposition logique. En optant pour une construction bi-partite de la proposition, en substituant verbe à attribut, Buffier s’écarte de Port-Royal et tend à s’approcher d’une définition grammaticale de la proposition. Des

¹² A noter qu’à partir de la seconde édition (1718), “ façon de parler ” disparaît de la définition pour figurer dans l’exemple “ on dit d’un homme qui a une façon de parler recherchée et affectée, qu’il ne parle que par phrases ; que c’est un diseur de phrases ” (on a “ faiseur ” dans la cinquième édition de 1798).

¹³. Dans les trois premières éditions *construction* est définie de la façon suivante : “ en termes de grammaire, signifie l’arrangement des mots pour faire un discours ”.

¹⁴ Il est possible que cette inertie des dictionnaires par rapport aux développements des grammaires, traduite, comme le suggère Seguin (1993), l’influence encore très vivace de la tradition des stylistes et des remarqueurs.

travaux récents en histoire des théories linguistiques reconnaissent d'ailleurs l'importance de Buffier dans l'analyse de la proposition, notamment la formulation d'un ensemble d'instructions permettant de passer d'une structure simple à des structures plus complexes (Fournier, 1998)¹⁵.

2.3.3. *phrase et construction 2*

Dans l'article "phrase" de l'encyclopédie, publié en 1765, Beauzée associe la définition traditionnelle de *phrase* comme façon de parler, caractérisant le génie de chaque langue, à une définition de phrase en tant que construction. On assiste alors à une assez grande imbrication des termes qui n'est pas faite pour éclairer le débat. Ainsi ce que Du Marsais appelle *construction* s'appelle chez Beauzée *phrase*; et ce que Du Marsais appelle *syntaxe*, s'appelle *proposition* chez Beauzée. *Phrase* est en effet définie par Beauzée comme "tout assemblage de mots réunis pour l'expression d'une idée quelconque", et se différencie de *proposition*: "legi tuas litteras, litteras tuas legi, tuas legi litteras"¹⁶ c'est toujours la même proposition, parce que c'est toujours l'expression de l'existence intellectuelle du même sujet sous le même attribut : cependant il y a trois phrases différentes, parce que cette même proposition est énoncée de trois manières différentes. "

On remarquera que cette définition n'est pas incompatible avec celle des dictionnaires qui définissent la phrase comme une construction particulière. La proposition, pour Beauzée, constituerait alors l'aspect stable, structural, syntaxique. Et on peut penser qu'on assiste là encore à une des émergences de la notion de phrase. De plus, cette définition devient plus claire si l'on sait que Beauzée appréhende ailleurs la phrase à partir de sa construction et de l'ordre des mots. C'est manifeste dans sa grammaire générale (1767) où dans le chapitre "De l'ordre de la phrase" il traite de la construction de la phrase au travers du débat avec Batteux sur l'ordre des mots et l'inversion, p.464. C'est aussi le cas dans l'article "inversion" de l'Encyclopédie.

2.3.4. *phrase / proposition / énonciation*

Le terme *phrase* n'est pas absent de l'article "construction" de Du Marsais : "Il ne sera pas inutile d'observer que les propositions et les énonciations¹⁷ sont quelquefois appelées phrases : mais phrase est un mot générique qui se dit de tout assemblage de mots liés entre eux, soit qu'ils fassent un sens fini, ou que ce sens ne soit qu'incomplet. Ce mot *phrase* se dit plus particulièrement d'une façon de parler, d'un tour d'expression, en tant que les mots y sont construits et assemblés d'une manière particulière. Quand on veut rendre raison d'une

¹⁵ Marchello-Nizia (1979) et Branca (1981) soutiennent même que Buffier inaugure la notion de phrase comme unité syntaxique.

¹⁶ Du Marsais utilise le même exemple mais avec le verbe *accepi* au lieu de *legi* (cf. supra 1.2.2.2.).

¹⁷ Sur la présence d' *énonciations* dans cette définition, voir plus loin 3.1.

phrase, il faut toujours la réduire à la proposition, et en achever le sens, pour démêler exactement les rapports que les mots ont entre eux selon l'usage de la langue dont il s'agit.”

Cette définition de *phrase* suggère plusieurs remarques. Il est intéressant de voir que Du Marsais mentionne explicitement la non-stabilité, commune à l'époque, des termes *phrase*, *proposition* et *énonciation*.

Par ailleurs, Nuchelmans (1983) fait observer que cette définition correspond à un des deux sens d'*oratio* déterminés par la tradition. Il s'agit pour la phrase de Du Marsais du sens donné par Aristote: *oratio* désigne tout groupe de mots qu'il forme un sens complet ou non¹⁸. L'autre sens d'*oratio* est hérité de Denys le Thrace et de Priscien qui définissent *oratio* comme un groupe de mots ordonnés qui forment un sens complet. Cette dernière définition d'*oratio* correspond à celle de la proposition chez Du Marsais. On ne saurait trop insister sur le fait que “sens complet” ici réfère moins à une unité sémantique de pensée, qu'au fait que l'énoncé se suffit à lui-même, par le fait que le sujet, clairement défini, reçoit un prédicat qui termine la séquence (cf. Stefanini, 1981, sur cette mise en garde).

Le troisième point important dans la définition de *phrase* de Du Marsais concerne le fait que, pour lui, la phrase n'est pas une unité grammaticale contrairement à la proposition. Il faut réduire la phrase à une proposition, à savoir lui rajouter un verbe pour la compléter, pour la rendre analysable grammaticalement.

2.3.5. *Phrase / période*

Selon le *Dictionnaire historique de la langue française*, *période* a été repris (1596) en rhétorique avec le sens du grec (*periodos*) et du latin (*periodus*) avec le sens de “phrase complexe d'une certaine ampleur formant une unité rythmique.” (Aristote, Rhétorique).

Dans le *Dictionnaire de l'Académie*, *période* est défini comme “portion d'un discours qui consiste en un certain arrangement de paroles et qui étant composé de plusieurs membres, renferme un sens complet” ; A partir de 1798 apparaît le terme *phrase* dans la définition “se dit aussi d'une phrase composée de plusieurs membres, dont la réunion forme un sens complet”. A partir de 1835, il porte la marque “en termes de grammaire”.

Dans *l'Encyclopédie méthodique* (1782), la période a la définition suivante: “en termes de grammaire et de rhétorique, c'est une petite étendue de discours qui renferme un sens complet, dont on distingue la fin par un point et les parties ou divisions par la virgule, ou par le point avec la virgule, ou par les deux points”.

Autrement dit la période, terme de la rhétorique, participe du sens moderne de la phrase par l'idée de délimitation physique par la ponctuation, et de sens complet qui ici semble davantage faire référence à l'unité sémantique qu'à la complétude sujet/prédicat de la

¹⁸ Pour Abélard, dans son *Traité des Intellections*, l'*oratio* désigne une attribution sans verbe : *une rose rouge* ; contrairement à la proposition qui contient nécessairement un verbe : *la rose est rouge*

proposition. On voit également qu'à la fin du XVIIIe siècle, elle a tendance à être confondue avec la phrase.

De plus, dès le début du XVIIIe siècle, la notion de période cristallise un troisième trait de la phrase, à savoir le regroupement de propositions et la subordination. Pour Buffier, c'est la période qui est l'unité supérieure regroupant plusieurs propositions (que Buffier appelle *phrases*) reliées. Ne sont toutefois regroupées en période que les propositions qui forment un sens complet. Pour Du Marsais, *phrase* désigne tout groupe de mots ayant un sens, et c'est au terme *période* qu'il convient de désigner un groupement de plusieurs propositions reliées par des conjonctions ou des pronoms relatifs. La définition de la période, comportant ainsi une possibilité de subordination, se rapproche de la définition phrase qu'adopteront la plupart des grammaires scolaires des XIXe et XXe siècles¹⁹.

La possibilité d'une linguistique de la phrase se renforce à la fin du XVIIIe siècle et au début du XIXe siècle avec les Idéologues. Pour Branca (1982), Condillac, dans son *Art d'écrire*, déplace l'opposition entre grammaire et rhétorique dans l'analyse de la phrase, grâce à sa théorie de la subordination. Chez Condillac, l'affirmation qui sous-tendait la proposition dans la grammaire générale perd de son importance au profit des rapports entre les idées. Le jugement devient tout acte mental qui met en rapport un nombre indéterminé d'idées envisagées simultanément. Cette simultanété agit dans le rapport de subordination entre propositions. Condillac analyse de façon homogène les éléments constituant la proposition et ceux de la période. De ce fait il envisage celle-ci comme une portion de discours participant à la fois de la rhétorique et de la grammaire, anticipant la conception de la phrase comme unité discursive.

Enfin on peut signaler trois autres voies, étudiées par Seguin (1993) par lesquelles *phrase* entre dans la grammaire au XVIIIe siècle. D'une part, l'intérêt porté à la ponctuation, notamment par Buffier, dans un rapport nouveau entre oral et écrit, fait apparaître la phrase comme une unité graphique encore méconnue. En second lieu *phrase* et *exemple* sont souvent utilisés l'un pour l'autre dans les textes grammaticaux. Enfin l'enseignement du latin permet à *phrase* de devenir, sinon une unité grammaticale, du moins une entité d'étude fondée empiriquement sur des textes à traduire ou à analyser. Seguin évoque notamment la méthode d'enseignement de Du Marsais dans ses *Véritables principes de la Grammaire ou Nouvelle*

¹⁹ A noter que dans d'autres traditions grammaticales des vernaculaires européens, apparaissent des unités intermédiaires entre le mot et la proposition. Selon Iserman (1996), le grammairien anglais Wallis, dans sa *Grammatica Linguae Anglicanae* de 1653, parvient à dégager la notion de constituant immédiat (*phrase* en anglais), et à en décrire la structure interne, en appliquant des critères de substitution et de distribution. Rousse et Verrac (1992) considèrent que des définitions structurelles de la phrase, " la phrase est l'union d'un sujet et d'un verbe, auxquels peut s'ajouter, suivant la nature du verbe, un objet ou un attribut", apparues avec la grammaire de Lane (1700), l'équivalent anglais de la Grammaire de Port-Royal, se répandent au XVIIIe siècle.

Grammaire raisonnée Pour apprendre la langue latine (p.223) où “ l’écopier l’explique [le texte pur] en lisant d’abord la phrase entière ” et “ Quand on est plus avancé, on explique phrase à phrase ”. Dans ces usages, associés à l’idée de génie des langues (de la phrase grecque, latine, italienne, française etc.), la phrase est toujours un arrangement quelconque de mots, sans que sa structure soit envisagée. Elle est loin de se voir doter le statut d’unité syntaxique ou même d’unité grammaticale. Mais elle n’en devient pas moins, par ces formes d’“ acclimatation ” comme les nomment Seguin, un mot de la grammaire, un terme du métalangage grammatical.

2.4. La définition “moderne” de la phrase

Les linguistes post-structuralistes du XXe siècle se sont montrés embarrassés par le statut double de la phrase entre structure discursive (unité sémantique) et structure grammaticale. Dans beaucoup de grammaires, la phrase se définit encore surtout par rapport à la proposition : phrase simple si elle comporte une seule proposition, complexe lorsqu’elle en comporte plusieurs, coordonnées, juxtaposées ou subordonnées²⁰.

La phrase ne deviendra véritablement une unité syntaxique que lorsqu’elle sera considérée comme le point de départ de l’analyse. Cette évolution se fera dans les années 1950 avec le développement du structuralisme américain, d’abord avec l’analyse en constituants, chère à l’analyse distributionnelle des structuralistes américains, puis avec la recherche de règles récursives propres à la grammaire générative. Le poststructuralisme né de Chomsky part de l’unité de la phrase et de la production d’énoncés nouveaux, et non plus du signe. On appelle alors phrase tous les types d’arrangements d’unités acceptables qu’engendre une grammaire.

2.4.1. La phrase: unité pour le traitement automatique des langues

Dans les années 1960, au moment des débuts de l’automatisation du traitement du langage, il convenait de déterminer les unités identifiables dans un texte en vue d’un traitement automatique. C’est ainsi que le mot et la phrase, écartés par les structuralistes, redeviennent des unités acceptables pour les linguistes qui sont engagés ou qui réfléchissent aux problèmes linguistiques posés par la traduction automatique²¹.

En 1965, Martinet écrit deux articles l’un portant sur le mot (1965b) où est évoquée la question de sa délimitation pour la traduction automatique, et l’autre sur la phrase (1965a). On peut penser que les questions qu’il pose quant à l’identification et la délimitation de la phrase (dans un texte) réfèrent à un souci possible de traitement automatique. Il souligne la tentation qu’il y a à identifier phrase et discours et définit la phrase comme le plus petit segment qui

²⁰ La tradition grammaticale allemande doit fonctionner différemment sur ce point dans la mesure où l’allemand n’emploie qu’un terme *Satz*, là où le français en a deux, *proposition* et *phrase*.

²¹ La traduction automatique a constitué les débuts du traitement automatique des langues. Pour une étude de l’importance de l’unité “mot” dans les premiers travaux de traduction automatique voir Léon (2001).

soit parfaitement et intégralement représentatif d'une langue, comme la construction qui n'entre jamais dans une construction plus vaste.

Il expose les difficultés posées par la délimitation de cette unité, en particulier celles de trouver des critères formels pour l'identifier. La définition de la phrase comme "tous les éléments d'un énoncé qu'on peut interpréter comme les expansions d'un seul et même prédicat, que ce soient des compléments, des propositions relatives ou subordonnées" se heurte à certains phénomènes de coordination qu'il faut exclure des expansions possibles. En effet *or* ou *donc* introduisent un lien de coordination entre deux propositions mais ne relient pas ces deux propositions à l'intérieur de la même phrase.

Martinet envisage ensuite de définir la phrase à partir de la courbe mélodique (entre deux pauses). Cette définition serait cohérente avec l'idée de phrase comme "énoncé complet minimum" (Martinet, 1965b, p.53), bénéficiant d'une autarcie sémantique. Mais cette définition est peu compatible avec les objets manipulés par les linguistes qui doivent être formés d'unités discrètes et représentables sous forme symbolique.

Il faut noter, qu'à la même époque, Halliday, dans un article intitulé "Linguistique générale et linguistique appliquée" et paru en 1962 dans les *Etudes de Linguistique Appliquée*, préconise la phrase comme unité de traduction. Plus on s'éloigne de la phrase, dit-il, moins il en reste. Lorsqu'on est arrivé à la plus petite unité, au morphème, tout reste d'équivalence entre deux langues disparaît. Le morphème est intraduisible, le mot un peu moins.

2.4.2. La phrase, unité centrale pour l'enseignement de la grammaire

Beaucoup de linguistes ont noté l'importance de la phrase dans la grammaire scolaire actuelle, où elle apparaît comme un outil pédagogiquement nécessaire, inséparable des techniques d'acquisition de l'écriture (Delesalle 1974, Branca 1981), et dans l'enseignement des langues étrangères (Candelier, Delaveau, Kerleroux, 1983).

Deux démarches président à la mise en oeuvre de la phrase dans les manuels. Marchello-Nizia (1979) distingue les grammaires qui donnent d'emblée la phrase comme l'unité fondamentale à partir de laquelle seules les unités plus petites se définissent, et celles qui à l'inverse présentent la phrase comme le point d'aboutissement d'un processus d'agrégations successives d'unités de plus en plus grandes.

Delesalle (1974) inscrit cette différence dans une progression. Elle montre qu'on est passé de l'analyse du mot et de la proposition, bases des exercices classiques, à celle de la phrase dans l'enseignement de la grammaire. Quand on travaille à partir du mot ou de la proposition, dit-elle, on s'attache à la "nature" (chercher la catégorie des mots) et à la "fonction" (chercher le sujet ou les compléments dans une proposition). Se donner la phrase comme unité de départ dénote la primauté accordée à la syntaxe.

Avec l'avènement des grammaires formelles, la phrase est devenue une unité abstraite, théorique, axiome d'une grammaire. Mais dans certaines activités pratiques, elle reste une

unité empirique incontournable, que ce soit dans l'enseignement de la grammaire ou des langues, avec comme précédent l'enseignement du latin au 18^{ème} siècle, ou dans le traitement automatique quand il s'agit de reconnaître et délimiter des unités d'analyse dans un texte.

3. Enoncé et énonciation

Enoncé et énonciation ne peuvent être traités de la même façon que proposition et phrase. Alors que les termes sont très anciens, leur signification est instable, multiple et ils n'appartiennent pas véritablement au métalangage grammatical. Ce n'est que très récemment que l'énoncé et l'énonciation sont devenus des notions linguistiques à part entière. Force est de constater qu'il n'y a pas de continuité entre le sens d'énonciation = proposition jusqu'à la fin du 18^{ème} siècle et l'énonciation des théories du même nom au 20^{ème} siècle. Il semble que les deux sens fonctionnent en parallèle, ce dont témoignent les dictionnaires encore de nos jours²².

C'est pourquoi nous nous contenterons de fournir quelques dates d'apparition du terme et de poser quelques jalons de son utilisation dans les grammaires du 16^{ème} au 19^{ème} siècle, où il contribue à la construction de la syntaxe.

En ce qui concerne les théories de l'énonciation, nous n'aborderons pas "l'énonciation innommée", comme l'appelle Simone Delesalle (1986) pour désigner les phénomènes linguistiques qui, au fil des théories et des traditions, peuvent s'appréhender sur le plan de l'énonciation: sujet de l'énonciation, rapport de l'énonciateur à l'énoncé, sui-référentialité, performativité, dialogisme. Nous suggérons au lecteur de se reporter au numéro de la revue *Histoire Epistémologie Langage* (1986, 8-2), dirigé par Simone Delesalle, consacré à l'histoire des conceptions de l'énonciation.

Nous nous intéresserons un peu plus à "l'énonciation nommée" apparaissant au 19^{ème} siècle et qui débouche sur la mise en place d'une théorie de l'énonciation chez Bally. Quant aux théories actuelles nous fournirons, au-delà de ce qui les sépare, quelques jalons sur les enjeux linguistiques communs qui les légitiment comme théories de l'énonciation.

3.1. Le terme *énonciation*²³

Etymologiquement (Wartburg, Robert historique de la langue française), *énoncer* est formé de *ex* (intensif) et de *nuntiare* (faire savoir) lui-même dérivé de *nuntius* (nonce, messenger). *Ex-nuntiare* signifie *exprimer en termes nets*, d'où énoncer un problème, *exprimer* dans le vocabulaire de la rhétorique. Son apparition en moyen français date de 1377, *enoncier*, chez Oresme. Ce terme est repris dans *Dictionarie of the French and English Tongues* de Cotgrave (1611), avec le sens de "produire ce qu'on a dans l'esprit, en lui donnant une forme arrêtée".

²² Voir notamment la définition d'énonciation dans le *Trésor de la langue française* (1979).

²³ Sur l'histoire du mot *énonciation*, voir aussi Delesalle (1986b).

Énonciation est un emprunt de la fin du 13^{ème} siècle au latin classique *enuntiatio* (du supin de *enuntiare*) signifiant proposition, énoncé. Le mot latin *enuntiatio* et son successeur *énonciation* ont eu des sens très divers²⁴. Au XVII^{ème} siècle et jusqu'à la fin du XVIII^{ème}, *énonciation* est quasiment toujours synonyme de *proposition*. On date de 1906, dans la *Revue Générale des Sciences* (n°4, p.162), l'entrée du terme énonciation au sens linguistique de " production individuelle d'un énoncé dans des circonstances données de communication ".

Si l'on examine son utilisation dans les grammaires à partir du 16^{ème} siècle, le terme a plutôt un sens logique, la plupart du temps synonyme de proposition . Mais ce n'est pas un terme de grammaire et son emploi n'est jamais véritablement fixé.

Pour Ramus (1572) *énonciation* est un terme de logique utilisé pour expliciter les relations. *Énonciation composée* signifie segment relié par une conjonction. Par exemple, dans l'énonciation relative, qui constitue une des cinq énonciations distinguées par Ramus, le lien est la relation *tant ...que* , comme dans " l'homme est tant riche qu'il veult" (Chevalier 1982). Dans la première édition de l'Académie (1694)²⁵, *énoncé* et *énonciation* apparaissent comme dérivés de *nonce*. *Énoncé* est le participe passé d'*énoncer* "exprimer ce qu'on a dans la pensée. *Énonciation* comporte deux définitions, l'une comme "expression"²⁶, l'autre comme terme de logique signifiant "proposition" : "proposition qui nie ou qui affirme. Il y a trois opérations de l'entendement, la simple appréhension, l'énonciation et le raisonnement". Inversement "énonciation" sert à définir "proposition" de la seconde édition de l'Académie (1718) à la quatrième (1762): "proposition: énonciation, discours qui affirme ou qui nie".

Les définitions d'énoncé et énonciation dans l'*Encyclopédie*, rédigées par d'Alembert et publiées dans le tome 5 (1755) sont très proches de celles de l'Académie. Ces termes sont aussi marqués du domaine de la logique et renvoient à *proposition*. Il est clairement dit que "énonciation, en logique, signifie la même chose que proposition" et que, synonyme de jugement, elle est une des trois opérations de l'esprit distinguées par les philosophes scolastiques. En revanche, énoncé et énonciation, non reconnus comme termes de grammaire, sont absents de l'*Encyclopédie Méthodique*.

Au XVIII^{ème} siècle en général, on constate que les termes *proposition*, *énonciation* ou *phrase* sont souvent utilisés l'un pour l'autre (cf. § 2.3.4 ci-dessus). C'est pourquoi *énonciation*, même s'il n'est jamais officiellement un terme de grammaire, va contribuer à l'émergence de la syntaxe. Dans son article "construction", du Marsais distingue deux types de propositions, les unes correspondant à la définition logique de la proposition, énoncent un jugement, les autres "n'entrent dans le discours que pour y énoncer certaines vues de l'esprit ; ainsi elles peuvent être appelées simplement énonciation." Sous cette appellation, Du Marsais range des

²⁴ Pour mesurer la complexité d'emploi d'*enuntiatio* (et d'*enuntiabile*) dans l'Antiquité et le Moyen-Age, il faut se reporter à Nuchelmans (1973).

²⁵ *Énoncer*, *énoncé* et *énonciation* disparaissent de la seconde et la troisième édition, pour réapparaître dans la quatrième, publiée en 1762, avec d'ailleurs peu de modifications. Il est probable que cette réapparition soit due à la publication de l'*Encyclopédie* qui elle contient un article énonciation.

²⁶ A noter que Furetière (1690) ne retient que le sens d'"expression".

propositions impératives et subordonnées ne pouvant être ni vraies ni fausses. Delesalle (1986) souligne l'intérêt de ces énonciations, qui désignent soit un sous-ensemble des propositions, soit sont opposées aux propositions. Il en va de même pour *vrais principes de la langue française* de l'Abbé Girard (1747) auxquels Delesalle (1986) accorde une place singulière dans le développement du terme énonciation dans la grammaire générale. Girard distingue deux niveaux hiérarchisés, le régime constructif et le régime énonciatif, où les éléments énonciatifs sont les constituants des constituants de la phrase. Chez ces deux auteurs, le mot *énonciation*, par le fait même de l'oscillation de ses emplois, voit se concentrer ce qui va devenir plus tard la syntaxe.

Si l'on en juge par les dictionnaires, les références à la proposition logique et à la forme d'expression se perpétuent tout au long du 19^{ème} siècle et au début du 20^{ème}. Dans les éditions de 1835 et de 1878 de l'Académie, on trouve la définition suivante: "il se dit particulièrement en termes d'ancienne logique, de l'action de nier et d'affirmer. Il signifie aussi la manière de s'énoncer, quant à l'expression et quant au ton de la voix".

3.2. Emergence des théories de l'énonciation

L'énonciation, au sens linguistique moderne fixé par Bally dans les années 1920, peut être définie à la suite de Relpred (1992) comme "l'ensemble des actes qu'effectue le sujet parlant pour construire dans un énoncé un ensemble des représentations communicables. Une conception énonciative du langage consiste à soutenir que c'est dans l'énonciation, et non dans des réalités abstraites préconstruites comme dans la langue ou la proposition, que se constituent pour l'essentiel les déterminations du langage humain. "

Les théories de l'énonciation trouvent leur source au 19^{ème} siècle dans plusieurs traditions: critique et continuation des Idéologues, linguistique historique en Allemagne et en France, plus récemment contextualisme et philosophie analytique en Grande-Bretagne.

Au début du 19^{ème} siècle, le sens d'énonciation se déplace vers "fugacité de la profération" et se précise avec Henri Weil au sens de "condition essentielle" de la parole qui "forme comme le lieu où se rencontrent celui qui parle et celui qui écoute". Dans le courant de la linguistique historique on trouve une approche énonciative chez Bréal, Meillet et Wegener²⁷. Wegener, en particulier, formule une véritable théorie du dialogue et des actes du langage dans son ouvrage *Untersuchungen über die Grundfragen des Sprachlebens* (1885), en postulant que la fonction du langage n'est pas d'exprimer ou de représenter les pensées, mais d'influencer l'autre, d'avoir un effet sur l'autre. Ce n'est que dans un contexte linguistique, cognitif et extra-linguistique complexe, que l'auditeur peut comprendre ce que le locuteur lui dit. L'unité d'analyse du langage est l'acte considéré comme action intentionnelle orientée vers un but.

²⁷ Sur les précurseurs de la pragmatique et des théories énonciatives en Allemagne, en Grande-Bretagne et en France, voir Nerlich (2000). Voir aussi l'article énonciation (Relpred, 1992).

Le continuateur le plus important de Wegener en Allemagne est Karl Bühler (-1963), qui distingue trois fonctions du langage, expression, appel et représentation. Bühler, comme Wegener, puis comme Jakobson et Benveniste, a été amené à s'occuper de la communication comme interaction en analysant les déictiques.

En Grande-Bretagne, un des précurseurs des théories de l'énonciation est Alan Gardiner, égyptologue et contemporain de Bühler, qui devient avec Firth, et dans la tradition d'Ogden et Richards et de Malinowski, le fondateur de l'école "contextualiste" anglaise. Pour Gardiner, l'énonciation a toutes les caractéristiques de l'action et il fait la différence entre contenu propositionnel et force illocutoire.

En France, les idées pragmatiques sont issues des idéologues et d'une critique des idéologues. Ce qui est en jeu en particulier c'est la place centrale accordé au sujet (voir notamment les études sur le langage intérieur). Le sociologue Tarde, tout en proposant une classification des types de conversation, analyse les causes et les effets des actes de langage comme éléments constitutifs des conversations. Il distingue force illocutoire et effet perlocutoire.

Avec Bally et Sechehaye, l'approche énonciative débouche sur la théorie de l'énonciation, lorsqu'il décide, en rupture avec leur maître Saussure d'étudier systématiquement le domaine de la parole. Dans sa "stylistique" (1909), protoforme de sa théorie de l'énonciation (1932), Bally envisage l'étude de la langue parlée dans son contenu affectif et subjectif, et du langage en tant qu'expression des sentiments et instrument d'action. Il entreprend l'étude systématique de certains types expressifs, de certains actes du langage tel que l'ordre, où il distingue les fonctions intellectuelle, affective et sociale. Ces fonctions se manifestent par des styles différents, c'est-à-dire par un lexique, une syntaxe et une intonation spécifique : "faites-le..." "je vous ordonne de le faire..." C'est chez lui qu'énoncé commence à concurrencer phrase. La dimension logique de la phrase n'existe pas isolément. Elle sous-tend l'expression de l'ordre en tant qu'affirmation du *dictum* auxquelles s'ajoutent les modalités (*modus*) qui déterminent la dimension linguistique de l'énonciation. Enfin Bally introduit la notion d'actualisateur, qu'on retrouve chez Jakobson sous le nom d'embrayeur et de Benveniste sous celui d'indicateur. Ces termes désignent toutes formes du langage, pronoms, déictiques... par lesquelles la parole rattache la langue à l'ici et maintenant du discours.

Les enjeux des théories de l'énonciation actuelles

Entre 1950 et 1975, Benveniste développe un appareil formel de l'énonciation. Il développe la notion de situation d'énonciation comme lieu des références. Il s'agit d'une structure centrée sur le locuteur, contenant l'opposition de personne je/tu et l'opposition de personne/non-personne (ou troisième personne, fondant la possibilité d'un discours sur le monde), intégrant un moment (maintenant).

Deux auteurs contemporains se situent dans la continuation de Benveniste : Culioli et Ducrot. Culioli formalise les concepts élaborés par Bally et Benveniste. Il introduit les concepts de notion, de repérage, de situation et donne au concept d'opération empruntée à Guillaume un

rôle central. Enoncer, c'est construire un espace, déterminer un réseau de valeurs référentielles, un système de repérage. La situation d'énonciation, concept technique, est non seulement une structure mais a également la fonction de repère de l'énoncé.

Dans la lignée de Benveniste d'une part, d'Austin d'autre part, Ducrot aborde l'étude du sens d'un énoncé en tant que description de l'énonciation, afin d'étudier l'inscription de l'énonciation dans la langue.

Bien que ces auteurs présentent des positions divergentes, il est intéressant de noter qu'ils partagent un certain nombre d'options communes contribuant à définir toute approche de l'énonciation. Nous reprenons ici les travaux de Fuchs (1981) sur ces enjeux fondamentaux. Les deux théories se situent en opposition avec une certaine conception de la logique consistant à privilégier un point de vue extensionnel: primauté de l'assertion sur les autres modalités, attention portée à la dénotation des expressions, à la fonction référentielle, à la transparence du langage, au calcul des expressions en termes de valeur de vérité. De même Culioli et Ducrot récuse tous deux l'indépendance et la hiérarchie des plans de la syntaxe, de la sémantique, de la pragmatique, postulée par les théories des langages formels.

Sur le plan sémantique, l'approche énonciative conduit à ne pas séparer radicalement sens et référence et à considérer comme partie intégrante des sémantiques linguistiques les opérations de 'référenciations' par lesquelles le sujet re-construit le référent qu'il vise (notamment chez Culioli).

Un autre point commun aux théories énonciatives consiste à insister sur la fonction communicative du langage non pas dans la perspective structuraliste d'instrument de communication (ce qui revient à exclure le sujet) mais dans celle de l'échange verbal entre locuteur et récepteur.

Les théories de l'énonciation ont mis en cause l'opposition saussurienne langue/parole pour invoquer de nouvelles oppositions. Benveniste a proposé une dichotomie langue/discours qui lui permet de distinguer l'analyse du signe 'en langue', à l'aide de méthodes de la linguistique structurale, et l'analyse de la phrase "en discours" par les méthodes de la linguistique énonciative ; dans un cas, la langue a pour fonction de "signifier", dans l'autre cas elle permet de "communiquer".

Ducrot (1980, 1993, 1995) opère une distinction entre phrase, énoncé et énonciation.

Énoncé / phrase

"J'entendrai par *phrase* ...une entité linguistique abstraite, purement théorique, en l'occurrence un ensemble mots combinés selon les règles de la syntaxe, ensemble pris hors de toute situation de discours ; ce que produit le locuteur, ce qu'entend un auditeur, ce n'est donc pas une phrase, mais un énoncé particulier d'une phrase." (Ducrot, 1980, p.7). Cette définition a plusieurs conséquences. Considérer que deux énoncés sont des réalisations de la même phrase, c'est supposer qu'ils mettent en oeuvre tous les deux la même structure

linguistique. (Ducrot, 1993). De plus la sémantique de la phrase ne fait pas partie du sens de l'énoncé mais constitue seulement une instruction pour le construire. (Ducrot 1995).

Énoncé / énonciation

“L'énonciation est l'événement historique que constitue, par elle-même l'apparition d'un énoncé, le fait qu'une phrase ait été réalisée”. Ducrot (1993) donne l'exemple suivant : “ La différence entre énoncé et énonciation se remarque dès qu'on réfléchit à l'ambiguïté d'une expression comme : “ Sa lettre m'a étonné. ” Est-ce le texte même de la lettre que j'ai trouvé étonnant, les énoncés dont elle est composée, et qui contenaient des indications surprenantes ? Ou bien ai-je été étonné par le fait que cette lettre, telle qu'elle est, m'ait été écrite, soit que son auteur, d'habitude, ne m'écrive pas, ou qu'il m'envoie des lettres d'une autre nature ? Dans les deux cas, c'est l'énonciation qui m'a surpris, et non l'énoncé ” On peut étudier l'énonciation au travers des allusions qu'un énoncé fait à l'énonciation, allusions qui font partie du sens même de cet énoncé et qui peuvent être décrites par des structures linguistiques. Ces marques de l'énonciation dans l'énoncé sont multiples, les échelles argumentatives des énoncés, la délocutivité, les présuppositions et les sousentendus, les connecteurs pragmatiques, les délimitations entre actes de langage (notamment l'indirection), la métaphorisation, les modalisations floues et ambiguës. Toutes ces marques renvoient à l'énonciation en tant qu'inscrite dans la langue .

Pour conclure sur ce point, il est à noter que le phénomène de la réflexivité de l'énoncé et de l'autoréférence de l'énonciation n'est plus sujet à controverse aujourd'hui, et une large part de la pragmatique en a fait son objet de recherche.

Conclusion

Au terme de ce parcours historique, malheureusement très partiel et lacunaire, nous pouvons amorcer quelques pistes de travail sur les termes grammaticaux. Nous avons vu que certains termes ont la vie dure, comme *proposition*, qui jusqu'aux grammaires scolaires actuelles comporte toujours des traces de son ancrage dans la tradition logique. Il est probable que des termes comme celui-là, aussi centraux dans la tradition, pierres de touche d'un ensemble de théories, aient des difficultés à migrer d'un domaine à l'autre. Ainsi les Messieurs de Port-Royal n'ont pas réussi complètement à dégager la proposition de son contexte logique, ce que les Encyclopédistes ont réussi à faire mais avec beaucoup de difficulté.

Le terme énonciation, quant à lui, semble avoir eu un destin inverse. Utilisé plutôt comme synonyme de proposition dans la tradition antique et médiévale avec des sens constamment fluctuants, non reconnu comme terme grammatical du 16ème au 20ème siècle, même son statut d'entrée de dictionnaire est incertain. On le voit disparaître de l'Académie pendant

presqu'un siècle et de l'Encyclopédie Méthodique. Il apparaît au fond très peu lié aux théories du même nom apparues au 20ème siècle dont les précurseurs même n'utilisent pas le terme.

Phrase, pratiquement absent du domaine grammatical jusqu'au 18ème siècle, lieu de confusion extrême au moment de son apparition, constitue un cas exemplaire de terme qui, par son instabilité même, se trouve au coeur de la constitution d'une discipline.

Autant de remarques pour conclure qu'une étude historique précise des termes, dans leurs contextes d'apparition, grammaires, dictionnaires, encyclopédies (mais aussi littérature, ce que nous n'avons pas fait dans ce travail) est incontournable dans toute entreprise d'histoire de la grammaire.

Bibliographie

Auroux Sylvain, 1984, "Du nom au verbe : la grammaire générale de Port-Royal à Destut de Tracy, *Modèles linguistiques* VI-1, :11-23.

Auroux Sylvain (ed.), 1988, 1992, 2000, *Histoire des idées linguistiques* tome 1 tome 2 tome 3, Liège : Mardaga.

Auroux Sylvain, 1994, *La révolution technologique de la grammatisation*, Liège, Mardaga.

Bally Charles, 1965, *Linguistique générale et linguistique française*, Francke, Berne. [1ère édition 1932]

Benveniste Emile, 1966, 1974, *Problèmes de linguistique générale*, tome 1 tome 2, Paris: Gallimard

Branca Sonia, 1981, " La phrase : théories et règles d'usage dans la grammaire de l'abbé Buffier, 1709 " *Recherches sur le français parlé*, 1981 n°3 :19-28

Branca Sonia, 1982, " Théorie de la liaison des idées et syntaxe : les origines de la notion d'unité syntaxique large dans l'art d'écrire ", in *Condillac et les problèmes du langage* (Jean Sgard ed.) 287-311

Candelier Michel, Annie Delaveau, Françoise Kerleroux, 1983 " La notion de phrase dans les grammaires et manuels de français et l'allemand en Allemagne et en France " *LINX* 8 :7-57

Charpin François, 1975, *L'idée de phrase grammaticale et son expression en latin*, thèse d'état Paris 4.

Chevalier Jean-Claude, 1968, *Histoire de la syntaxe. Naissance de la notion de complément dans la grammaire française (1530-1750)*, Genève :Droz.

Chevalier Jean-Claude, 1982, " Nature des pronoms et construction de la syntaxe. Note sur Scaliger et Ramus ", *HEL* 1982 4-2 : 55-61

Colombat Bernard (ed.), 1998 et 2000, *Corpus représentatif des grammaires et traditions linguistiques* tome 1 et 2, *Histoire Epistémologie Langage*, Hors Série n°2 et 3

- Colombat Bernard et Fournier Jean-Marie, 1998, “ Arnauld et Lancelot, Grammaire générale et raisonnée 1660 ”, *Corpus représentatif des grammaires et traditions linguistiques* tome 1 , *Histoire Epistémologie Langage*, Hors Série n°2 :136-138.
- Culioli Antoine, 1990, *Pour une linguistique de l'énonciation Tome 1: Opérations et représentation*, Paris: Ophrys
- Culioli Antoine, 1999, *Pour une linguistique de l'énonciation Tome 2: Formalisation et opérations de repérage* Paris: Ophrys
- Delesalle Simone, 1974, “ L'étude de la phrase ”, *Langue Française* 22 :45-67
- Delesalle Simone, 1980, “ L'évolution de la problématique de l'ordre des mots du 17ème au 19ème siècle en France. L'importance de l'enjeu ”, *DRLAV* 22-23, 235-277.
- Delesalle Simone (ed.), 1986a, *Histoire Epistémologie Langage, Histoire des conceptions de l'énonciation* 8-2.
- Delesalle Simone, 1986b, “ Histoire du mot énonciation ”, *HEL* 8-2 :7-22
- Ducrot Oswald (ed.), 1980, *Les mots du discours*, Paris : Les Editions de Minuit
- Ducrot Oswald, 1993, Enonciation, *Encyclopedia Universalis*
- Ducrot Oswald, Schaeffer Jean-Marie, 1995, *Nouveau Dictionnaire Encyclopédique des Sciences du Langage*, Seuil, Paris, 668pp.
- Fournier Jean-Marie, 1998, “ article Buffier ” in *Corpus représentatif des grammaires et traditions linguistiques* tome 1, *Histoire Epistémologie Langage*, Hors Série n°2.
- Fuchs Catherine, 1981, “ Les problématiques énonciatives : Esquisse d'une présentation historique et critique ”, *DRLAV* 25 :34-60
- Halliday M.A.K., 1962, “Linguistique générale et linguistique appliquée”, *Etudes de Linguistique Appliquée* n°1 :5-42
- Hopper Paul, 1988, “Emergent grammar and the a priori grammar postulate”. In Deborah Tannen (ed.), *Linguistics in context*. Norwood, NJ: Abex.
- Iserman Michael, 1996, “ John Wallis on adjectives : the discovery of phrase structure in the Grammatica Linguae Anglicanae (1653) ”, *Historiographia linguistica* vol 23 1-2 :47-70
- Léon Jacqueline, 2001, “Conceptions du mot et débuts de la traduction automatique”, *Histoire Epistémologie Langage*, vol.23-1:81-106.
- Libera Alain de, 1992, “ Propositio ”, *Encyclopédie philosophique universelle*, Vol II Les notions
- Marchello-Nizia Christiane, 1979, “ La notion de 'phrase' dans la grammaire ” *Langue française* 41 :35-48

Martinet André, 1965a, “Réflexions sur la phrase ” in *La linguistique synchronique* : 222-229

Martinet André, 1965b, “Le mot”, *Diogène* n°51, :39-53

Nerlich Brigitte, 2000, “ Les phénomènes pragmatiques ”, *Histoire des Idées Linguistiques* t.3 :219-238

Nuchelmans Gabriel, 1973, *Theories of Proposition. Ancient and Medieval Conceptions of the Bearers of Truth and Falsity*. Amsterdam, London: North-Holland Publishing Company

Nuchelmans Gabriel, 1980, *Late Scholastic and Humanist Theories of Proposition* Amsterdam, Oxford, NY, North-Holland Publishing Company

Nuchelmans Gabriel, 1983, *Judgment and Proposition : From Descartes to Kant*, Amsterdam, Oxford, NY : North-Holland Publishing Company

Raby Valérie, 2002, “ L’analyse de la phrase complexe dans la Grammaire Générale. Construction des catégories ‘proposition principale’ et ‘proposition subordonnée’, *HEL* 24-1 :93-105

Relpred Gérard, 1992, “ Enonciation ”, *Encyclopédie philosophique universelle*, Vol II Les notions

Rousse Jean, Verrac Monique, 1992, “Les traditions nationales. Grande-Bretagne”, (S. Aurox ed.) *Histoire des Idées Linguistiques* t.2 :339-358.

Seguin Jean-Pierre, 1993, *L’invention de la phrase au XVIIIe siècle*, Louvain Paris : Editions Peeters.

Stefanini Jean, 1981, “ Sur la notion de phrase et son histoire ”, *Recherches sur le français parlé*, 1981 n°3 :7-18

Encyclopédies :

Diderot et d’Alembert, *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences des arts et des métiers / par une société de gens de lettres*. Mis en ordre & publié par Diderot et par d’Alembert. facsimilé de la première édition de 1751-1780, Stuttgart-Bad Cannstatt 1995 Friedrich Frommann Verlag

Construction (Du Marsais), Enoncé (d’Alembert), énonciation (d’Alembert), grammaire (Beauzée), inversion (Beauzée) proposition (Beauzée), proposition (logique) non signé, phrase (Beauzée)

Encyclopédie méthodique , Tome 3 Grammaire et littérature, 1782-1786

Dictionnaires :

Dictionnaire de l’Académie française dédié au Roy (Le), [Première édition], 1694 Paris puis éditions 2 à 7: 1718, 1740, 1762, 1798, 1835, 1878, 9^{ème} édition : 1992.

Le Thresor de la langue françoise tant ancienne que moderne de Jean Nicot (Paris, D.Douceur, 1606)

Ménage Gilles, 1694, *Dictionnaire Etymologique ou origines de la langue française*

Furetière Antoine, *Le dictionnaire universel*, 1690, reprint Dictionnaires le Robert

Huguet Edmond, 1925, *Dictionnaire du français du 16ème siècle* Paris Champion

Rey Alain, 1992, *Dictionnaire historique de la langue française*, Dictionnaires le Robert.

Wartburg Whalter von, 1971 (1934), *Französisches Etymologisches Wörterbuch*, Basel Zbinden Druck und Verlag AG.

Trésor de la langue française, 1979, Gallimard

Grammaires :

Arnauld Antoine et Lancelot Claude, 1660, *Grammaire générale et raisonnée contenant les fondements de l'art de parler expliqués d'une manière claire et naturelle... et plusieurs remarques nouvelles sur la langue française*

Beauzée Nicolas, 1767, *Grammaire générale, ou Exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage, Pour servir de fondement à l'étude de toutes les langues*

Buffier Claude, 1709, *Grammaire française sur un plan nouveau pour en rendre les principes plus clairs et la pratique plus aisée*